

DES ETUDES  
SUPERIEURES

---

ACCESSIBLES  
SANS LE  
BACCALAUREAT

---

OUVRANT VERS  
LA LICENCE EN  
DROIT

---

## PRESENTATION - OBJECTIFS

---

La Capacité est une formation généraliste en droit. Elle est un diplôme de niveau 4 délivré à l'issue d'une formation de deux années universitaires.

Elle offre aux étudiants la possibilité d'acquérir, de manière progressive, les principales méthodes de travail et des connaissances juridiques, permettant :

- la poursuite d'études juridiques supérieures (Licence)
- l'acquisition de compétences professionnelles.

## ACCÈS A LA FORMATION

---

Les candidats au certificat de la capacité doivent être âgés d'au moins 17 ans accomplis, au 31 décembre de l'année d'inscription, sauf dérogation accordée par la direction de la faculté de droit.

Aucune condition de diplôme n'est exigée.

## POURSUITE D'ETUDES SUPERIEURES

---

⇒ **Accès à la poursuite d'études en licence de Droit**

Admission en première année :

Les étudiants qui ont obtenu le diplôme de la avec une moyenne d'au moins 10 sur 20 sont dispensés du baccalauréat pour candidater en première année de licence, mention **D**roit, ainsi qu'en première année de toutes poursuites d'études autorisées par les lois et les règlements.

Admission en 2e année de licence :

Les étudiants qui ont obtenu le diplôme de la capacité en droit avec une moyenne d'au moins 15 sur 20 peuvent candidater en deuxième année de la licence mention droit.

## ORGANISATION DES ÉTUDES

---

Le programme comprend un volume de 501 heures d'enseignement, réparties sur deux années universitaires.

Les cours se déroulent de 17h30 à 20h30 en semaine sur le campus de l'Université, ponctuellement le samedi matin.

L'apprentissage se déroule de manière progressive et respectueuse du rythme de travail des étudiants.

Il comprend :

- des enseignements fondamentaux en Droit privé et en Droit public ;
- des enseignements de remise à niveau et de consolidation en culture générale ;
- un enseignement de l'anglais.

L'ensemble de ces enseignements, dispensés par des universitaires de Paris-Nanterre, associe formation théorique (2/3) et formation pratique (1/3).

La formation théorique, organisée sous forme de cours magistraux interactifs permet d'acquérir des connaissances fondamentales pour la matière enseignée, de développer le sens de l'analyse et plus généralement d'acquérir les compétences nécessaires à la poursuite d'études en droit.

La formation pratique repose sur les apprentissages de la méthodologie en droit, tels que la lecture et l'analyse des textes juridiques, la compréhension et la synthèse des décisions de justice ou la résolution de cas pratiques, l'élaboration de la problématique de la dissertation.

L'accent est mis sur le travail individuel (corrections de devoir, conseils personnalisés...), les entraînements aux oraux et aux écrits (examens blancs...) ainsi que des séances de « coaching ». Le travail collectif est également valorisé par des exercices en groupes lors des séances de formation pratique.

L'étude du droit s'effectue en interaction avec les professionnels du droit. Les enseignements proposés s'accompagnent de rencontres avec les professionnels du Droit (avocats, magistrats, notaires notamment). Des sorties culturelles (palais de justice, théâtre, expositions)... sont également proposées.

A l'issue de leurs deux années d'études, les étudiants doivent être en mesure de lire et comprendre une décision de justice, d'analyser un texte de loi, de résoudre un cas pratique et de rédiger une dissertation.

## PROGRAMME

---

### Première année

168 h cours

81h TD

Semestre 1 (septembre-décembre)

Introduction au droit (24h + 9h de méthodologie)  
Droit constitutionnel (24h + 9 heures de méthodologie)  
Histoire du droit (24h + 9 heures de méthodologie)  
Expression juridique : 9 h (TD)

Semestre 2 (janvier- avril)

Droit administratif (24h + 9h de méthodologie)  
Droit des contrats (24h + 9h de méthodologie)  
Droit commercial (24h + 9h de méthodologie)  
Droit de la famille (24h + 9h de méthodologie)

Expression juridique : 9 h (TD)

### Deuxième année

204h cours

48 h TD

Semestre 1 (septembre-décembre)

Droit administratif : 36h  
Droit pénal : 36 h  
Droit social : 36 h  
Initiation aux questions économiques : 24 h  
Méthodologie : 12 h TD

Semestre 2 (janvier-avril)

Droit patrimonial de la famille : 36h  
Procédure civile : 36 h  
Anglais : 24 h TD  
Méthodologie : 12 h TD

# REGLEMENT DES EXAMENS

---

## Première année

### A la fin du semestre 1

L'examen comporte 3 épreuves écrites d'une durée de 1h30 heure chacune, dans les matières suivantes :

- Introduction au droit
- Droit constitutionnel
- Histoire du droit

### A la fin du semestre 2

Une épreuve écrite d'une durée 1h30 chacune, au choix de l'étudiant parmi les matières suivantes :

- en droit des contrats
- en droit de la famille
- en droit administratif
- en droit commercial

Les matières qui n'ont pas été choisies à l'écrit font chacune l'objet d'un oral.

Exemple : si l'étudiant choisit le droit de la famille à l'écrit, il devra passer un oral en droit administratif, en droit commercial, en droit des contrats.

L'évaluation du cours d'expression juridique se déroule en contrôle continu

## Deuxième année

Deux épreuves écrites, au choix de l'étudiant parmi les matières suivantes :

- droit administratif
- droit pénal
- droit social
- droit patrimonial de la famille
- Procédure civile

Les matières qui n'ont pas été choisies à l'écrit font chacune l'objet d'un oral

Font également l'objet d'un oral :

- initiation aux question économiques
- anglais

Une deuxième session (rattrapage) est organisée (en juin) pour l'étudiant qui n'aurait pas validé l'ensemble des matières. L'étudiant conserve les notes égales ou supérieures à la moyenne qu'il a obtenues lors de la première session. Le rattrapage ne concerne donc que les matières dans lesquelles les notes ont été inférieures à la moyenne lors de la première session

## PROGRAMME

---

Les enseignements sont dispensés sous la forme de séminaires comportant des exercices pratiques.

### **Introduction au droit**

La règle de droit, les différentes branches du droit, Les sources juridiques, L'organisation juridictionnelle, Les juridictions européennes, Les principaux acteurs du droit. Les enseignements théoriques font l'objet d'illustrations pratiques.

### **Droit constitutionnel**

A quoi sert la constitution ? Quelle est son origine ? Quel est le rôle du Parlement ? Celui du Président de la République ? Que signifie être citoyen aujourd'hui ? Toutes ces questions, et bien d'autres encore, seront abordées dans ce cours, à travers l'analyse des grandes notions du droit constitutionnel présentes dans le texte de notre constitution actuelle (souveraineté, séparation des pouvoirs, démocratie, justice constitutionnelle...), illustrées par des exemples tirés de l'actualité (une séance sera spécialement consacrée à un thème d'actualité).

### **Histoire du droit**

Cet enseignement a pour objet de revenir à l'origine antique - et plus particulièrement gréco-romain-e - de certaines notions fondamentales de nos institutions et de notre droit afin d'en dessiner les contours et les particularités. Plusieurs thèmes seront ainsi abordés, s'intéressant d'abord à l'histoire des institutions publiques (citoyenneté, constitution, régimes politiques, démocratie, État), puis à l'histoire du droit à proprement parler (sources du droit, justice, procédure civile et pénale, personnes et famille).

### **Droit administratif 1**

Cet enseignement vise, tout d'abord, à présenter le droit administratif sous un jour historique, et revient sur les grandes étapes qui ont jalonné sa construction. Il étudie l'organisation administrative de l'Etat français, à partir de notions telles que la centralisation, la déconcentration et la décentralisation. Il présente les principales finalités de l'action administrative, à savoir la préservation de l'ordre public via la police administrative, d'une part, et la satisfaction de l'intérêt général par le biais du service public, d'autre part.

### **Droit commercial**

Le commerçant, les contrats commerciaux, le fonds de commerce, le bail commercial.

### **Droit des contrats**

Formation du contrat - la preuve - exécution du contrat - responsabilité contractuelle

### **Droit des personnes et de la famille**

*La personnalité juridique, l'état civil, le mariage, le pacs, le concubinage, filiation*

### **Expression juridique**

Le premier objectif de ces ateliers, qui prennent appui sur les matières étudiées, est d'améliorer la maîtrise du vocabulaire juridique et de la méthodologie juridique. Ils sont également l'occasion d'améliorer son expression orale et écrite à l'occasion d'exercices de nature variée dont le sujet est en prise avec l'actualité.

### **Droit administratif 2**

Dans le prolongement du cours de droit administratif 1 suivi en 1<sup>ère</sup> année il s'agit d'étudier les moyens par lesquels l'administration agit (l'acte administratif unilatéral et le contrat) et dans quelle mesure elle doit répondre de ses actes quand ils causent des dommages (responsabilité administrative).

### **Droit pénal et procédure pénale**

Le cours est articulé autour des grandes notions de la procédure pénale, mais surtout du droit pénal général. Plusieurs thématiques sont ainsi étudiées : Les sources, le principe de légalité, l'application de la loi pénale dans le temps et dans l'espace, la tentative ou encore la complicité. Le cours est complété à chaque séance par la réalisation et la correction d'un exercice académique, en particulier le cas pratique.

### **Droit social**

Les sources historiques et juridiques - le contrat de travail - les acteurs du travail  
Cet enseignement, ponctués d'exercices pratique, accorde une place importante à l'étude de la jurisprudence.

### **Procédure civile**

Les sources nationales et internationales – le cadre du procès civil français (le système judiciaire et la compétence du juge) – le déroulement du procès civil (Le droit de saisir le juge et l'organisation de l'instance).

### **Droit patrimonial de la famille**

Etude des régimes matrimoniaux :

- exposé théorique des grands axes du régime primaire impératif (autonomie des époux, solidarité entre époux, protection de la famille) et du régime légal (actif, passif, pouvoirs des époux, récompenses)
- mise en pratique des connaissances par la résolution de cas pratiques

### **Initiation aux questions économiques**

L'objectif de l'enseignement est de donner aux étudiants des éléments pour comprendre le fonctionnement des systèmes économiques contemporains et leur régulation. Du capitalisme aux défaillances de marché en passant par le fonctionnement de la bourse et le rôle des institutions pour le développement économique, le cours offrira également aux étudiants une culture économique fondamentale.

### **Anglais**

Remise à niveau et approfondissement en anglais général

### **Méthodologie (TD)**

Approfondissement des exercices (commentaire d'arrêt, cas pratique...).

Raisonnement juridique, initiation à la pratique professionnelle, dissertations, exposés, mise en scène de procès...

## **RESULTATS**

---

L'étudiant qui justifie du succès à l'examen de première année de la Capacité en droit est autorisé à poursuivre en seconde année.

L'obtention du diplôme de la Capacité en droit suppose de valider l'ensemble des matières de la deuxième année.

Pour valider une année, l'étudiant doit avoir obtenu la moyenne de 10/20 au moins à l'ensemble des matières.

Toutes les notes se compensent entre elles.

En cas de redoublement, les notes supérieures ou égales à la moyenne sont conservées pendant une année universitaire supplémentaire. Un redoublement par année est autorisé, sauf dérogation accordée par la direction de la faculté de droit.

Le diplôme de la Capacité en droit est délivré avec l'une des mentions suivantes en fonction de la moyenne générale obtenue.

- Lauréat : moyenne générale égale ou supérieure à 17/20
- Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20
- Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20
- Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20
- Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20